



1. Dénomination de la fonction

**Gestionnaire de production informatique 2**

Code fonction

2.03.030

2. But de la fonction

Assurer la responsabilité de l'exploitation d'un ensemble d'applications et assurer leur mise en production. Assurer le contrôle et le suivi de la performance des applications. Diriger et former éventuellement une équipe de collaborateurs.

3. Description de la fonction

Outre les connaissances et les activités définies dans la fonction de gestionnaire de production informatique 1,

la fonction implique notamment :

- le suivi de la performance des applications et la participation à l'optimisation des ressources;
- la réalisation et le contrôle des procédures et dossiers concernant la production des applications considérées;
- la mise en place des diverses procédures de sécurité et de sauvegarde;
- l'établissement de la planification de l'utilisation des diverses machines;
- la participation à la certification des procédures d'exploitation système et applicatives;
- la direction et la planification éventuelle d'une équipe de collaborateurs;
- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.

4. Exigences de la fonction

CFC d'informaticien ou équivalent avec connaissances plus approfondies sur l'exploitation des applications.

Pratique professionnelle de 3 à 5 années.

Anglais technique.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	D	G	B	G	Cl. max. 13
Points	26	13	36	8	41	Total 124